

ARRANGEMENT D

ARRANGEMENT ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET L'INTERDEPARTMENT RADIO ADVISORY COMMITTEE EN VUE D'ÉCHANGES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ASSIGNATIONS DE FRÉQUENCE ET D'OBSERVATIONS TECHNIQUES SUR LES FRÉQUENCES QU'ON SE PROPOSERAIT D'ASSIGNER PRÈS DE LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE DANS LA BANDE DE FRÉQUENCE 162-174 Mc/s.

(Adopté à Washington en juin 1956 et révisé à Ottawa en mars 1962)

1. Le présent arrangement prévoit des échanges de renseignements sur les assignations de fréquence et d'observations techniques sur les fréquences qu'on se proposerait d'assigner près de la frontière canado-américaine dans la bande de fréquence 162-174 Mc/s.
2. Il s'applique aux zones délimitées comme il suit:
 - Ligne A: Part d'Aberdeen (Wash.), suit l'arc de grand cercle jusqu'à l'intersection 48° N. et 120° O., puis le parallèle 48° N. jusqu'à l'intersection 95° O. et de nouveau l'arc de grand cercle jusqu'au point le plus au nord de Duluth (Min.), et de là l'arc de grand cercle jusqu'au point 48° N. et 85° O., puis longe en direction sud le méridien 85° O., jusqu'à l'intersection avec le parallèle 41° N., et ensuite le parallèle 41° N. jusqu'à son intersection avec le méridien 82° O., puis, suivant de nouveau l'arc de grand cercle, passe par le point le plus au sud de Bangor (Maine), et se termine au point le plus au sud de Searsport (Maine);
 - Ligne B: Part de Tofino (C.-B.), suit l'arc de grand cercle jusqu'à l'intersection 50° N. et 125° O., puis le parallèle 50° N. jusqu'au méridien 90° O., et de là l'arc de grand cercle jusqu'à l'intersection 45° N. et $79^{\circ} 30'$ O., puis l'arc de grand cercle jusqu'au point le plus au nord de Drummondville, au Québec ($45^{\circ} 52'$ de lat. et $72^{\circ} 30'$ de long. O.), puis de l'arc de grand cercle jusqu'à $48^{\circ} 30'$ N. et 70° O., puis l'arc de grand cercle jusqu'au point le plus au nord de Campbellton (Nouveau-Brunswick), et enfin, suit de nouveau jusqu'au point le plus au nord de Liverpool (Nouvelle-Écosse), où elle se termine.
 - Ligne C: Part de l'intersection 70° N. et 144° O., suit l'arc de grand cercle jusqu'à l'intersection 60° N. et 143° O. de façon à englober ensuite la côte de Stitka;
 - Ligne D: Part de l'intersection de 70° N. et 138° O., suit l'arc de grand cercle jusqu'à l'intersection de $61^{\circ} 20'$ N. et 139° O. (Burwash Landing), puis l'arc de grand cercle jusqu'à l'intersection $60^{\circ} 45'$ N. et 135° O., puis l'arc de grand cercle jusqu'à l'intersection de 56° N. et 128° O., puis, vers le sud, le méridien 128° jusqu'à la latitude 55° N., puis l'arc de grand cercle jusqu'à l'intersection de 54° N. et 130° O., puis l'arc de grand cercle jusqu'à Port Clements, et de là jusqu'à l'océan Pacifique, où elle se termine.
3. Les fichiers courants des assignations de fréquences dans la bande 162-174 Mc/s s'échangeront selon les besoins.
4. a) Avant de prendre une décision définitive au sujet d'une fréquence dans la bande 162-174 Mc/s qui intéresse les régions énoncées ci-dessus et qui comporte une puissance de plus de cinq (5) watts, l'un